REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°72-280 du 30 octobre 1972

chargeant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - A compter du 30 octobre 1972, le Capitaine Janvier ASSOGBA, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 octobre 1972

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliations :PR 10 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-ACDN 2 DN-IGF-CNI-Gde Chanc. 4 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DCCT 1 - JORD 1.